

24<sup>ème</sup> RALLYE DE LA VIE ET 1<sup>er</sup> RALLYE V H C

19 et 20 Septembre 2026

ASACO VALLEE DE LA VIE—LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE BRETAGNE PAYS DE LOIRE

Permis d'organisation Ligue N° R 38 - FFSA N° 459

Date : **19 Septembre 2026**

Heure : 12h00

Sujet : **ADDITIF N° 1**

Document N° : **1-1**

De : Le Collège des Commissaires Sportifs

A : Tous les Concurrents / Tous les Officiels

Nombre de Pages : **1**

Pièces jointes : **1**

Les règlements particuliers V H C et Moderne de l'épreuve sont ainsi modifiés :

**PROGRAMME – HORAIRE : LES 2 RALLYES**

Tableau d'affichage : Dématérialisé, voir site : [CHRONOUEST.FR](http://CHRONOUEST.FR)

Publication des classements de la 1<sup>ère</sup> étape, et des ordres et heures de départ de la 2<sup>ème</sup> étape :

Dimanche 20 septembre 2026 à 7 h00

Publication des résultats des rallyes : Dimanche 20 septembre 2026 ,30 min maximum après l'entrée en parc du dernier concurrent

**Règlement Moderne :**

Départ de la 1<sup>ère</sup> étape : Samedi 19 septembre 2026 15 minutes après le dernier concurrent V H C

Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape : Samedi 19 septembre 2026 après le dernier concurrent V H C

Départ de la 2<sup>ème</sup> étape : Dimanche 20 septembre 2026 15 minutes après le dernier concurrent V H C

Arrivée de la 2<sup>ème</sup> étape : Dimanche 20 septembre 2026 après le dernier concurrent V H C

Vérifications finales : Dans la mesure où celles-ci ne demandent pas un démontage méticuleux de pièces mécaniques, elles pourront se dérouler au parc fermé sur le site du rallye

**ARTICLE 1P. ORGANISATION :**

**1.1P. Officiels :**

Directeur de course : Mr Jean-Christophe PERRIER licence n° 4884 absent excusé et remplacé par Myriam MADWSLEY licence n° 11115

Directeur de Course V H C : Yoann FAYAT licence n° 47522

Chronométrateur : GUION Maryse licence n°12140 absente excusée et remplacé par GAUDINEAU Dominique licence n°339146

Commissaire technique : Yohan BARBAUD licence n° 149794

Relation Concurrent : Gwenola LI PICHON licence n° 194347

**ARTICLE 3P. CONCURRENTE ET PILOTES**

**3.1.10 P.** Suite à la dérogation accordée par la F F S A ,le nombre maximum d'engagés est de 125 ( voir le document joint )

**ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE :**

**5.2P PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier et remis lors des vérifications administratives

**Règlementation standard des rallyes 2026**

7.3.17. Nouveau Départ après Abandon :

**Il n'y aura pas de nouveau départ après la 2<sup>ème</sup> section le dimanche 20 Septembre 2026**

Fait et affiché au POIRE SUR VIE, le 19 Septembre 2026 à 12h 00

Le Président du Collège  
Dominique JOUBERT  
Licence n° 14860

Membre du Collège  
Thierry COULON  
Licence n° 4777

Membre du collège  
Jean-Paul BEDIN  
Licence n° 3271

